

Diminuer la consommation énergétique d'une entreprise



De nombreuses informations sont disponibles pour vous aider à diminuer simplement votre consommation d'énergie en entreprise.

A ce titre, la Wallonie dispose de [publications techniques pour optimiser les installations](#) en entreprise.

Il existe aussi divers sites internet :

- [Éclairage et commerce](#) : le site vous conseille en matière d'éclairage pour votre commerce ;
- [Energie +](#) : ce site offre des conseils et ressources en matière d'énergie pour les bâtiments tertiaires, voire vous aide à la réalisation d'un [cadastre ou d'une comptabilité énergétique](#) des bâtiments de votre entreprise.



En outre, les [facilitateurs](#) organisent des formations et séminaires à vocation technique sur différents thèmes.

Une fois que vous vous orientez vers des travaux, des [aides financières](#) et des [déductions fiscales](#) sont disponibles pour vous aider dans vos réalisations.

Aussi, dans le cadre d'un audit global de l'entreprise ou d'une étude d'investissements énergétiques pertinents, il existe notamment les [primes AMURE](#).

Attention que certaines démarches doivent être entreprises avant la réalisation des travaux.

Enfin, les diminutions de consommation peuvent également passer par l'implication des collaborateurs de l'entreprise, notamment via les **ECO TEAM**.

